

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 06 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 11

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Roseline VALEAU

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Déborah SIDDI, Stéphanie BÉRITault

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE (pouvoir à Cécile COTTINEAU), Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Anita MENET)

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRESTEC

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Suzanne LELAURE)

Elus Ligné : Anita MENET (pouvoir de Maurice PERRION), Guillaume NIEL

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Didier PICAT

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Deborah JOURDON

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITault

N°12.06.2024-09 : CHARTE DE PARTENARIAT RESEAU D'ECOUTE ET D'AIDE AUX JEUNES (REAJ)

Le réseau d'écoute et d'aide aux jeunes (REAJ) permet aux professionnels du Pays d'Ancenis en charge du public adolescents de se rencontrer pour échanger sur leurs pratiques, s'informer sur les dispositifs existants, faciliter les liens entre les différents secteurs d'activités (médical, social, animation, sports, prévention, etc). Plus de 80 professionnels font partie de ce réseau depuis plusieurs années. Une charte cadre ces rencontres : elle en définit les modalités d'organisation et la possibilité de participation des professionnels sur chaque collectivité. La charte est présentée et annexée à la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse émis le 17 avril 2024 sur le contenu de la charte REAJ et la participation des professionnels jeunesse du SIVOM,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 29 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- D'AUTORISER la présidente à signer la charte REAJ

La Présidente,

Anne-Marie CORDIER

SIVOM du Canton de Ligné
3 place de la Forêt
44350 LIGNÉ
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAUT

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :